

**Commune de CLERES (Seine-Maritime)**  
**Conseil Municipal**  
 COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
 Du 29 Juin 2020 à 20 H 00

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	<b>X</b>			
M. LOZOUET Pierre	<b>X</b>			
Mme Françoise VAUTIER	<b>X</b>			
M. DEHAIS Jean-Jacques	<b>X</b>			
Mme PÉAN Aurélie	<b>X</b>			
M. DUCASTEL Jean-Marie	<b>X</b>			
Mme HAVET Dominique	<b>X</b>			
M. FRANÇOIS Serge	<b>X</b>			
Mme TOURMENTE Sandrine	<b>X</b>			
M. PATROUILLAULT Jean-Michel	<b>X</b>			
Mme DUBEC Armelle	<b>X</b>			
M. ROHMER Cyrille	<b>X</b>			
Mme PETREL Christine	<b>X</b>			
M. PIGNÉ Christophe	<b>X</b>			
Mme DELGÉRIE-CITERNE Frédérique	<b>X</b>			

Convocation le 22 Juin 2020. Séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Mme THIERRY Nathalie, Maire.  
 Selon l'article L.2121-15 du CGCT, Mme PÉTTREL Christine a été nommée secrétaire de séance.

**1° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 MAI 2020 :**

Le procès-verbal de la réunion du 26 Mai 2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion du 26 Mai 2020 (20 H 00 et 21 H 30).

**2 ° DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

**Présidé de droit par le Maire**, le Conseil d'Administration du CCAS comprend selon l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au maximum 8 membres élus et 8 membres nommés, auquel on ajoute le Président du CCAS.

En vertu des textes, parmi les membres du Conseil d'Administration doivent figurer obligatoirement un représentant de quatre catégories d'associations visées par l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Un représentant de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales),
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées.
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.
- Un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (banque alimentaire, restos du cœur....).

**Ces représentants sont nommés par arrêté du Maire, à savoir :**

- M. PAIN Jacques
- Mme PICARD Ginette
- Mme BARDOUL Christiane
- M. ROUSSEL Jacky
- Mme ÉDOUARD Madeleine
- Mme DUPRÉ Lucie
- Mme MERLET Pierrette

**Les administrateurs élus** sont des conseillers municipaux mandatés pour siéger au sein du Conseil d'Administration. Ces représentants sont élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

**Sont élus après vote :**

- Mme VAUTIER Françoise
- Mme DUBEC Armelle,
- Mme HAVET Dominique,
- Mme TOURMENTE Sandrine,
- M. ROHMER Cyrille
- M. DUCASTEL Jean-Marie
- Mme DELGÉRIE-CITERNE Frédérique

**3° - TAXES DIRECTES LOCALES 2020 :**

Le tableau communiqué par les services fiscaux est le suivant :

Taxes	Bases imposition Prévisionnelle 2020	Taux 2020	Produits à taux constants	Taux 2020 voté par la Conseil
Taxe Foncier Bâti	867 900	23.90	207 428	23.90
Taxe Foncier non bâti	48 000	51.67	24 802	51.67
<b>TOTAL</b>			<b>232 230</b>	

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** les taux tel que présentés, pour l'année 2020, **charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **4° - EXONÉRATION LOYERS AVRIL (PROFESSIONNELS) EN RAISON DE LA PANDEMIE DU COVID 19 :**

Mme le Maire a souhaité apporter un soutien aux professionnels occupant des locaux municipaux : kinésithérapeutes, Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et La Forêt des Macarons, en appliquant une exonération du loyer du mois d'avril 2020. Le Conseil Municipal est invité à entériner cette proposition.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** cette décision, **charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **5° - BAIL KINÉSITHÉRAPEUTE :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme MORVAN cède son fond libéral d'exercice à Mme LEPOITTEVIN, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020. Un nouveau bail doit donc être établi par la Commune, ainsi qu'un état des lieux d'entrée.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **prend acte** de ce changement.

#### **6° - DÉLÉGATION DE SIGNATURE INSTRUCTION DROIT DES SOLS ET CONVENTION DE DÉLÉGATION**

Dans un souci de favoriser une réponse rapide au pétitionnaire, Mme le Maire peut déléguer sa signature, sous sa responsabilité et son autorité aux agents de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin – pôle Montville pour les phases d'instruction qui leur sont confiées. La délégation de signature porte uniquement sur les actes et documents suivants :

- demandes de pièces complémentaires,
- notification de délais rectificatifs au vu de consultations nécessaires et/ou des pièces complémentaires demandées dans le 1<sup>er</sup> mois qui suite le dépôt de la demande,
- la consultation des personnes publiques, services ou commissions nécessaires, notamment les gestionnaires de réseaux,
- la transmission des données statistiques demandées par les services de l'Etat.

Cette délégation de signature est validée par le biais d'une convention de prestation de services entre la Commune et la CCICV.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à signer la convention de prestation de services avec la CCICV.

#### **7° - ADHÉSION SEINE MARITIME ATTRACTIVITÉ :**

Le Département de la Seine-Maritime a voté la création de Seine-Maritime Attractivité (SMA), afin de soutenir le développement local des territoires et leur activité touristique.

Considérant que le SMA accompagne les Collectivités sur les problématiques d'attractivité résidentielle, économique et touristique, qu'il s'agisse d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'appui au développement local et touristique, de recherche de financements européens.

Les missions de SMA sont réparties en 3 pôles :

- administration/Finances
- Développement
- Promotion/Communication

La Commune bénéficie de la gratuité de l'adhésion, étant donné qu'elle appartient à un EPCI référent : Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **accepte** l'adhésion de la Commune de Clères à Seine Maritime Attractivité, **prend acte** que la Commune de Clères bénéficie de la gratuité de l'adhésion, puisque adhérente à la CCICV référente, **autorise** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **8° - SPL CINÉ SEINE : DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, et conformément à l'article 14 des statuts de la SPL CinéSeine, les Communes actionnaires doivent désigner parmi les membres de leur assemblée délibérante :

- Un représentant au Conseil d'Administration de la SPL CinéSeine,
- Un représentant à l'Assemblée Générale de la SPL CinéSeine

Mme le Maire propose sa candidature en tant que représentant au Conseil d'Administration et propose la candidature de Mme PÉAN Aurélie en tant que représentant à l'Assemblée Générale de la SPL CinéSeine.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** la candidature de Mme THIERRY Nathalie, Maire, en tant que représentant au Conseil d'Administration de la SPL CinéSeine, **approuve** la candidature de Mme PÉAN Aurélie en tant que représentant à l'Assemblée Générale de la SPL CinéSeine, **autorise** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **9° - EXONERATION DROIT DE PLACE EN RAISON DE LA PANDEMIE DU COVID 19 :**

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID 19, Mme le Maire a estimé qu'il était essentiel que les pouvoirs publics puissent apporter un soutien aux commerçants, en appliquant une exonération de la redevance annuelle d'occupation du domaine public communal. Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner cette décision.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** cette décision.

### **10° - LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR – ADRESSAGE DÉFINITIF DES PARCELLES :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil que le numérotage des parcelles du lotissement Le Clos St Sauveur constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT. Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des parcelles du lotissement en procédant à leur numérotation, à savoir :

Lot n°1	68 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°12	75 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°2	80 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°3	104 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°4	120 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°11	135 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°5	150 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°10	161 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°6	174 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°7	178 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°8	184 Allée du Clos St Sauveur
Lot n°9	190 Allée du Clos St Sauveur

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** cet adressage des parcelles du lotissement Le Clos St Sauveur, **autorise** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **11° - ACQUISITION MATÉRIEL :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle technique du matériel roulant nécessaire à l'entretien de la voirie communale, n'a pas été validé, d'où la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule dans les meilleurs délais. Mme le Maire propose au Conseil de solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention et demande au Conseil de valider la dépense à inscrire au budget.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **valide** la dépense qui sera inscrite au budget primitif 2020, **autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule.

### **12° - VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Les membres du Conseil ont déjà pris connaissance du projet de budget.

Détail ci-dessous :

	<b>DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT</b>
VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 627 982.00	1 223 302.00
RESTES A REALISER EXERCICE		
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		404 680.00 (Excédent)
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 627 982.00</b>	<b>1 627 982.00</b>
	<b>DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES SECTION INVESTISSEMENT</b>
VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 842 043.00	1 425 067.00
RESTES A REALISER EXERCICE	875 868.00	1 023 931.00
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		268 913.00 (Excédent)
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>2 717 911.00</b>	<b>2 717 911.00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>4 345 893.00</b>	<b>4 345 893.00</b>

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 627 982.00 €.
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 717 911.00 € (incluant les Restes à Réaliser 2019).

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **décide d'adopter** le budget primitif pour l'exercice 2020, tel que décrit et conformément au tableau ci-dessus.

### **13° - VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR :**

Présentation du budget annexe par Mme le Maire :

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	Intégration stock final	637 190.24 €	Excédent 2019	810.00 €
			Avance Commune	115 690.00 €
			Sortie stock vendu	
			Terrains aménagés	347 500.00 €
			Stock terrains en cours	147 780.00 €
			Stock études en cours	8 050.00 €
			Stock annexes en cours	17 360.24 €
<b>TOTAL</b>		<b>637 190.24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>637 190.24 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Travaux	464 000.00 €	Vente terrains aménagés	347 500.00 €
	Variation des en cours	173 190.24 €	Intégration stock final	637 190.24 €
	Variation du stock	347 500.00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>984 690.24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>984 690.24 €</b>

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 984 690.24 €.

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 637 190.24 €.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le Budget du lotissement Le Clos St Sauveur pour l'année 2020, tel que présenté.

### **14° - TRAVAUX MAISON DE SANTE : MISSIONS SPS – AVENANT N°1 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil que la Société PRESENTS a signé un marché à bon de commande le 12 Février 2019, pour un montant de 5 680.50 € HT. Cette société qui a pour mission la coordination, la sécurité et la protection de la santé sur le chantier de réhabilitation de l'ancien bâtiment voyageur en maison de santé, a effectué des missions complémentaires liées à la gestion du risque de COVID 19 durant 14 semaines : organisation réunion préalable en présence des entreprises pour balayer les conditions sanitaires de lancement ou de reprise de chantier, visites inopinées hebdomadaires dédiées à la mise en œuvre des mesures COVID 19, tenue du registre journal avec classement spécifique COVID 19, harmonisation des PPS mis à jour par les entreprises en intégrant les risques liés au COVID 19, d'où une incidence financière sur le montant du marché :

→ Montant HT : 1 487.64 €

→ Taux TVA : 20%

→ Montant TTC : 1 785.17 €

Soit un pourcentage d'écart introduit de 26.18 %

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **valide** l'avenant n°1 d'un montant de 1 785.17 € TTC.

### **15° - SDE 76 : PROJETS :**

Projets 2019/réalisation 2020 : extension réseaux rue de la Futaie, rue de la Seille et rue Spalikowski.

Travaux non prévus en 2020 :

- Eclairage inexistant au niveau du rond-point du Collège.
- Enfouissement rue des Flamants Roses et rue des Fauvettes.

⇒ En attente de chiffrage par le SDE 76, pour programmation en 2020.

Travaux hameau du Tôt (2<sup>e</sup> phase) : pas de travaux d'éclairage prévus. Voir pour enfouissement et sécurisation passage piétons. Chiffrage demandé au SDE.

M. PIGNÉ, délégué du SDE, propose que nous soyons intégrés au groupement d'achat énergie par le SDE76, afin d'obtenir de meilleurs tarifs gaz et électricité.